

« UN ENGAGEMENT COLLECTIF AU SERVICE DES PATIENTS »

FLORENT POUGET,
DIRECTEUR DE
L'OFFRE DE SANTÉ
ET EN FAVEUR DE
L'AUTONOMIE DE
L'ARS PAYS DE LA
LOIRE

FLORENT POUGET DRESSE UN BILAN DÉTAILLÉ DE L'OFFRE DE SOINS RADIOLOGIQUE DANS LES PAYS DE LA LOIRE. IL ÉVOQUE ÉGALEMENT LES ENJEUX DU PROCHAIN PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT. AU REGARD DES BESOINS EXPRIMÉS ET DES RESSOURCES DISPONIBLES, LES COOPÉRATIONS PUBLIQUES/ PRIVÉES SERONT TRÈS CERTAINEMENT PRIVILÉGIÉES.

■ **Quel regard portez-vous sur le secteur de la radiologie libérale ? Quelle place occupe-t-elle dans la stratégie régionale de santé ? Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la profession ?**

La radiologie libérale occupe une place importante dans l'offre de soins. Elle effectue la majorité des actes radiologiques dans les différents territoires des Pays de la Loire, comme c'est le cas dans de nombreux endroits en France. La stratégie régionale de santé doit évoluer en conséquence. La publication des décrets relatifs aux conditions d'implantation (CI) et aux conditions



© Yann Charbonnier.

techniques de fonctionnement (CTF) des équipements et matériels lourds d'imagerie et de l'activité de soins de radiologie interventionnelle, parus en septembre dernier, va y contribuer. Ces textes introduisent de nouvelles modalités, comme la participation à la permanence des soins ou encore la télé-radiologie, qui feront partie intégrante du prochain projet régional de santé. Les professionnels du secteur seront étroitement associés aux travaux préparatoires.

■ **Quelles sont vos propositions pour améliorer durablement l'accès aux soins radiologiques dans votre région ? La télé-radiologie est-elle une alternative viable ?**

Des équipements supplémentaires ont été installés, conformément aux engagements pris par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la

LE PRS 2018-2022... EN BREF

À l'issue du diagnostic territorial préalablement posé par les différents acteurs de l'offre de soins, le projet régional de santé des Pays de la Loire avait identifié cinq grands objectifs de santé publique. Source de maladie, de mortalité prématurée et de souffrance mentale et sociale, la prévention des addictions et l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives avaient été érigés au rang de priorité, au même titre que la promotion de la santé des jeunes et de la santé mentale. Deux autres orientations majeures avaient été fixées par les parties prenantes : l'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie vers une société plus inclusive, et l'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires. Ce plan d'action devait permettre de réduire les inégalités sanitaires et sociales, mais aussi d'améliorer l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé, dans un contexte marqué par le vieillissement, la chronicité et la pénurie médicale.

Loire, à l'issue de la concertation territoriale menée fin 2020. Cette analyse intermédiaire avait fait émerger des besoins notables en scanner et en IRM. Forte de ce constat, partagé par les acteurs du territoire, l'agence a décidé d'augmenter le volume du parc technique de 25 %. La quasi-totalité des nouveaux appareils autorisés seront déployés à compter du 1^{er} janvier 2023. Soyons clair : la télé-radiologie n'est pas un remède miracle, mais c'est un complément utile pour assurer les soins radiologiques. Cette pratique permet de fluidifier le parcours de santé du patient. En Loire-Atlantique, l'ARS a financé un projet de partage des clichés issus des examens d'imagerie opérés dans chaque établissement (entre praticiens), et une ouverture multimodale de l'activité d'imagerie médicale vers la « ville » (entre patients et professionnels). Une chose est sûre : la télé-imagerie est nécessairement liée à la permanence des soins. Elle doit pouvoir s'organiser au niveau territorial.

■ Comment comptez-vous accompagner la réforme du régime des autorisations ? Quels sont vos projets en la matière ?

La réforme du régime des autorisations assouplit les conditions d'installation et de renouvellement des équipements. Elle fixe aussi un seuil minimal

en la matière. Chaque site de radiologie pourra bénéficier de trois appareils, scanner et IRM confondus, en informant simplement l'ARS. Pour l'accompagnement des futurs projets, l'agence sera attentive à la capacité des promoteurs à installer rapidement les équipements, mais aussi aux besoins en personnels qui en découleront. La décision publique sera motivée par des impératifs de santé publique. L'intérêt des patients devra primer sur toute autre considération.

■ Faut-il autoriser davantage de scanners et d'IRM en dehors des établissements de santé ? Comment rééquilibrer pertinemment l'offre disponible entre la ville et l'hôpital, et selon quels critères ?

La question n'est pas simple, et c'est ce que nous nous efforçons de co-construire avec les différents acteurs du public comme du privé. Le prochain projet régional de santé pourrait prévoir de nouvelles implantations dans des proportions qui restent à déterminer. La principale difficulté, qui avait déjà été spécifiée dans le précédent projet régional de santé, sera de pouvoir offrir des soins radiologiques en mutualisant les personnels (manipulateurs et radiologues), car ces compétences sont actuellement en voie de raréfaction. Disperser les équipements ne permettra pas d'assurer une offre de soins viable et durable. Nous travaillerons avec les différents protagonistes pour trouver les solutions les plus adaptées. Au regard des besoins exprimés et des ressources disponibles, les coopérations publiques/privées seront très certainement privilégiées.

■ La FNMR propose la création de plateaux d'imagerie de proximité, financés par les radiologues libéraux, dans des territoires sous-équipés. Que pensez-vous de cette initiative ?

Nous n'avons pas eu connaissance de cette initiative, mais nous sommes prêts à étudier toutes les propositions constructives qui permettraient de mieux répondre aux besoins croissants d'examens d'imagerie, de réduire les délais de rendez-vous et de mieux identifier le parcours de soins radiologiques des patients.

Propos recueillis
par **Jonathan ICART**

(*) Selon l'ARS, 68 scanners et 56 IRM sont actuellement autorisés dans les Pays de la Loire.